



Familles Solidaires déploie une nouvelle association dans les Hauts de France

Après l'Alsace et la Bretagne, Familles Solidaires déploie sa troisième association territoriale dans la région Hauts de France afin d'offrir la possibilité aux personnes fragilisées par l'âge, le handicap et/ou la maladie, de vivre avec et comme les autres dans un habitat inclusif.



C'est **Christophe LEGER**, qui assurera la coordination des activités dans la région. Codirigeant pendant 10 ans de l'entreprise d'aide à domicile ADENIOR et bénévole pendant 3 ans au sein de l'association Lazare comme

Responsable d'une colocation solidaire entre jeunes actifs et personnes sans-abris, il dispose d'une connaissance fine des réalités du territoire et des acteurs locaux.

« Ces 2 expériences de vie ont façonné mon projet de créer avec Familles solidaires des habitats partagés et accompagnés à destination de personnes fragiles »

Des partenariats sont déjà engagés sur ce territoire moteur en matière d'habitat inclusif. En effet, le département du Nord a été l'un des premiers à s'engager dans le déploiement de l'Aide à la Vie Partagée¹ (AVP) dès le début de l'année.

Un modèle innovant et vertueux à la faveur de l'autonomie des personnes.

La foncière Familles Solidaires, agréée ESUS et labélisée FINANSOL, construit et rénove des habitats pour les personnes fragilisées. **Au-delà de l'ingénierie immobilière, elle développe, avec le soutien des associations territoriales, toute l'ingénierie sociale autour des besoins des locataires, pour offrir aux futurs habitants les conditions favorables à une vie la plus ordinaire possible.**

¹ L'aide à la vie partagée sera octroyée à tout habitant d'un habitat inclusif dont le porteur aura passé une convention avec le département. Cette aide est destinée à financer le projet de vie sociale et partagée mis en œuvre dans l'habitat inclusif. Elle financera l'animation, mais aussi la coordination du projet de vie sociale ou la régulation du « vivre ensemble ».

Elle s'appuie sur un mode de financement consolidé par des apports multiples : prêt bancaire, subventions d'investissement, fonds propres issus de l'épargne solidaire.

La mission des associations territoriales repose sur la combinaison de trois activités :

- Le développement d'un projet de **vie sociale et partagée** avec et pour les habitants,
- La création d'une relation de proximité avec les locataires grâce à l'**intermédiation locative**
- Le développement de la **vie associative** et des partenariats avec les acteurs du territoire

Les projets mobilisent de nombreux professionnels dans la durée, **ils favorisent le dynamisme local, citoyen** et le travail de nombreuses entreprises dans le bâtiment, les services d'aide et de soins à domicile. Ils redonnent le pouvoir d'agir aux aidants familiaux en les associant dans toutes les étapes du projet.

Un premier projet de colocation Alzheimer

L'ambition de l'association Familles Solidaires Hauts de France est de développer un premier habitat inclusif à destination de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Pour concrétiser ce projet, l'association recherche une opportunité foncière ou un bâtiment d'au moins 300 m².



Un déploiement associatif qui ne s'arrête pas là

Afin de maximiser son impact social, Familles Solidaires prévoit le déploiement de deux nouvelles associations territoriales en 2022 dont **l'Ile-de-France et un second territoire en prospection**.

« L'essaimage des associations exige que nous prenions en compte de nouvelles parties prenantes et les singularités du territoire. Chaque nouveau territoire nous amène à adapter notre modèle pour apporter une solution adéquate et solide » Jean RUCH, Président de l'association Familles Solidaires nationale.

Une campagne de financement participatif pour soutenir le développement des antennes territoriales.

Des bénévoles s'investissent déjà sur les territoires, pour les soutenir et accélérer ces mouvements de solidarité ici et là, nous avons besoin de vous ! Début décembre, une campagne de financement participatif sera lancée afin de répondre à cet objectif.

1€ versé = 1€ abondé par le Fonds de dotation Habitats et Familles Solidaires

En savoir plus sur la campagne de financement participatif :

<https://bit.ly/soutenirFamillesSolidaires>

Retrouvez toutes les infos sur familles-solidaires.com

Suivez notre actualité, nous proposons régulièrement des formations, webinaires et autres événements sur des sujets d'actualité liés à l'habitat inclusif.



Familles Solidaires s'engage pour offrir aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie et/ou le handicap et à leurs aidants familiaux, la possibilité de vivre avec et comme les autres dans un habitat inclusif.

Familles Solidaires est un groupe associatif composé d'une association nationale et d'associations territoriales, d'une Foncière, d'un Fonds de Dotation, d'un Centre d'expertise.

En savoir plus sur notre histoire : <https://familles-solidaires.com/le-groupe-associatif/>

Contact presse

Fanny BIRLING | 06 14 32 65 24 | fanny.birling@familles-solidaires.com

FAMILLES SOLIDAIRES

11 rue Paul Déroulède | 68100 MULHOUSE

www.familles-solidaires.com | 09 54 30 24 47